

Bilan : la crise de la représentativité succède à la crise économique et financière

Petit à petit, les langues se délient. Restauration, alimentation, transport routier, agriculture... Des patrons et des présidents de puissantes fédérations osent claquer la porte de leurs organisations professionnelles. Tous font le même constat : mon syndicat ne représente pas mes intérêts. Autrement dit, mon syndicat ne sert à rien. L'année 2009 s'achève ainsi sur une crise profonde du patronat français. Une crise que les syndicats ont mis beaucoup d'énergie à éviter au lieu de se remettre en question : le patronat s'est ainsi exclu lui-même du champ de la réforme sur la représentativité syndicale ! Une crise qu'aujourd'hui, personne ne peut plus ignorer puisqu'elle est étalée sur la place publique et qu'elle sera au coeur des élections du prochain président de la première organisation patronale, le Medef, en 2010.

La crise a éclaté fin 2007 par un scandale : l'affaire de "la caisse noire" de l'UIMM qui aurait servi à "fluidifier les relations sociales", a jeté un doute sur le financement des syndicats des salariés. Puis en 2008, c'est autour du Medef d'être mis en cause dans la gestion des fonds de la médecine du travail. La même année, les fonds de la formation professionnelle - 26 milliards d'euros par an - sont dans le collimateur du rapport Ferracci : en ligne de mire, les organismes collecteurs (OPCA), réputés pour l'opacité de leur gestion et des frais de fonctionnement démentiels. Au mois de décembre, la faible participation aux élections prud'homales - dans le collège employeurs, abstention de 70% des inscrits représentant eux-mêmes seulement 20% des patrons - ne donne pas grand poids aux résultats et incite le gouvernement à ouvrir la voie à un changement dans le mode de ces élections... En parallèle, la réforme des CCI qui devait être bouclée rapidement, patine et est repoussée en 2010 faute de consensus entre les chambres consulaires. Le coup de grâce viendra - comme toujours - d'une personnalité extérieure à ces institutions : René Ricol, nommé Médiateur du Crédit fin 2008, rappelle les organisations patronales et les chambres consulaires à leur mission première : il leur demande de mettre en place des tiers de confiance pour aider les entreprises en difficulté à faire face à la crise. La crise économique et financière, a ainsi mis en lumière la crise de syndicats patronaux qui n'ont pas vu venir la récession et n'ont donc pas alerté l'exécutif à temps, ni mis en place les services pour prévenir les défaillances d'entreprises.

Désormais, les organisations patronales ne pourront plus s'exonérer d'une réflexion sur leur représentativité, leur financement et leur objet social.

La représentativité d'abord. Pour le Cerf, seule une structure issue d'une élection à la proportionnelle, permettrait d'asseoir la légitimité de représentants aujourd'hui cooptés : en effet, la représentativité serait ainsi transférée à ces patrons élus par leurs pairs et rassemblées au sein de chambres patronales. Au niveau national, ceux-ci seraient les mieux qualifiés pour s'emparer des réformes lancées par le gouvernement et même les initier : demander comme aujourd'hui à ceux qui ont échoué voire fauté, de se pencher sur une réforme de la médecine du travail, du 1% logement, des caisses complémentaires (santé, retraite, prévoyance), de l'accès des handicapés au travail... laisse songeur. Il s'agit bien aujourd'hui de mobiliser et d'associer le plus grand nombre : cette question de la représentativité, en particulier de la représentation des TPE, est donc un préalable à toute réforme.

Le financement ensuite. Lorsque les cotisations représentent seulement 17% du budget comme à la CGPME (62% pour le Medef), les adhérents ne peuvent avoir qu'une influence mineure sur le fonctionnement et l'action de leur syndicat. Chacun s'aperçoit vite qu'il n'est pas entendu, encore moins consulté. Dès lors, il ne faut pas s'étonner que si peu de patrons adhèrent à des organisations qui ne les aident pas quand ils en ont le plus besoin. Si l'on veut des syndicats efficaces, il faut que leurs ressources soient directement liées au service rendu à l'adhérent.

L'objet enfin. Les syndicats ont la lourde tâche de défendre les intérêts moraux et matériels de leurs mandants. Concrètement, les organisations patronales doivent favoriser l'environnement économique et le développement des entreprises c'est-à-dire l'activité, source d'emplois et de richesses. C'est parce que les syndicats ont oublié leur vocation originelle que beaucoup de patrons n'éprouvent aucune difficulté à se passer d'eux !

**Si vous voulez soutenir les actions du Cerf, adhérez !
Cotisation 30 € à l'ordre du Cerf.**

Pour se désinscrire, envoyez un fax au : 04 34 09 05 19

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises.

Association loi 1901 - 24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 - www.lescreateurs.org